

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT DE  
« CLINIQUE VETERINAIRE LAGNY CENTRE,  
91 RUE SAINT DENIS, 77400 LAGNY SUR MARNE »

Les présentes conditions sont consultables dans le cahier mis à disposition dans notre salle d'attente, elles peuvent vous être remises sous un format papier à la clinique.

Tout acte effectué sur un patient dans notre établissement est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

---

APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS ET ESPECES HABITUELLEMENT ET  
OCCASIONNELLEMENT TRAITEES

Notre établissement de soins est classé « clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'ordre des vétérinaires  
[https://www.veterinaire.fr/fileadmin/user\\_upload/Ressources\\_documentaires/Cahiers\\_des\\_charges\\_ESV/Arrete-esv.pdf](https://www.veterinaire.fr/fileadmin/user_upload/Ressources_documentaires/Cahiers_des_charges_ESV/Arrete-esv.pdf)

L'établissement de soins est situé 91 rue Saint Denis, 77400 Lagny sur Marne.

Téléphone 01 64 30 00 57, site internet : vetlagnycentre.fr , mail : macliniqueveterinaire@gmail.com

---

HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

La clinique est ouverte au public du lundi au vendredi de 08h30 à 19h00, le samedi de 08h30 à 17h00.

Les consultations et chirurgies ont lieu sur rendez-vous.

---

PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX

Personnel vétérinaire :

Dr LIBERMANN FOUMENTEZE Christiane, associée, lauréate de l'Ecole Vétérinaire d'Alfort, ancien interne de médecine de l'Ecole Vétérinaire d'Alfort, CES d'Hématologie et Biochimie cliniques animales N° ordre 14990

Dr SALERNO Cécile, assistante vétérinaire, diplômée de l'Ecole Vétérinaire de Nantes N° Ordre 21768

Dr DESTELLE Hélène, assistante vétérinaire, diplômée de l'Ecole Vétérinaire de Nantes N° Ordre 24476

Personnel non vétérinaire :

Mme MIGEON Marion ASV niveau 5

Mme PONCET Aubérie ASV niveau 3

Mme LAFOND Jessica ASV niveau 3

Mme DEBACQ Manon ASV en formation GIPSA

Mme FIORENTINO Flavie ASV en formation GIPSA

---

## PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE LA CLINIQUE

- Consultation de médecine générale
- Chirurgie de convenance
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie des tissus mous
- Chirurgie orthopédique : le cas échéant par un intervenant extérieur avec l'accord du client
- Consultations spécialisées : le cas échéant par un intervenant extérieur avec l'accord du client
- Analyses de laboratoire, biochimie, ionogramme, numération et formule, tests endocriniens sur place : appareils Fuji Dri Chem NX600, Exigo EOS, Immuno AU10
- lecture de frottis sanguins, scotch test, culot urinaire au microscope
- vetanalyst : lecteur IA frottis coproscopie
- Ou analyses effectuées le cas échéant par un laboratoire extérieur avec l'accord du client
- Dentisterie : consultation et chirurgie (moteur Cocoon avec pièce à main fraise et polisseur, embout limage de dents pour lagomorphes et rongeurs)
  
- Anesthésie générale, selon le protocole choisi en fonction de la nature de la chirurgie et de l'âge de l'animal  
fixe (utilisation de molécules medetomidine, ketamine, buprenorphine, tiletamine-zolazepam, metadone)  
gazeuse (mêmes molécules, ou propovet avec relais O2 concentrateur O2+ isoflurane)
- Surveillance anesthésique avec aparlert, stéthoscope oesophagien, Petmap II
- Prise en charge de la douleur avec Anti Inflammatoire non stéroïdien et Morphinique
  
- Imagerie médicale :  
Radiologie : générateur DMV imaging  
Capteur plan : Philips  
Echographe doppler : Toshiba Xario 200 G  
Echographe portable : Sonosite
  
- Délivrance de médicaments, conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur
- Vente de produits d'hygiène et d'aliments physiologiques et diététiques

---

## SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

Les animaux hospitalisés font l'objet de soins attentifs et réguliers.

Pour les animaux contagieux, l'isolement est effectué dans un local séparé avec les moyens nécessaires de protection.

En dehors des horaires d'ouverture, les animaux, avec l'accord du client, peuvent rester hospitalisés à la clinique. Nous n'assurons pas une surveillance 24/24 mais lorsque l'état d'un hospitalisé le nécessite, nous sommes à son chevet aussi souvent et longtemps que nécessaire.

Les visites sont autorisées en semaine en prenant rendez-vous pendant les horaires d'ouverture si cela ne perturbe pas le fonctionnement de la clinique.

---

## PERMANENCE ET CONTINUITE DES SOINS

Afin d'assurer en notre absence un suivi optimum des animaux qui nous sont confiés, notre établissement a passé un contrat de gestion des urgences avec les structures suivantes :

Centre Hospitalier Vétérinaire de Meaux, 35 avenue Joffre, 77100 Meaux  
Téléphone 01 64 34 11 55

Veto à dom téléphone 01 47 46 09 09

---

## ESPECES TRAITEES

Les espèces habituellement et occasionnellement traitées dans l'établissement de soins sont

- les chiens
- les chats
- les furets
- les rongeurs
- les lagomorphes

Nous ne disposons pas du matériel et des connaissances pour assurer les soins aux espèces non-citées ci-dessus notamment les équidés et les animaux de rente. En cas d'urgence concernant ces espèces, vous pouvez vous adresser pour les équidés à: BAILLY Vétérinaires, 1 rue du Tauriaux, 77700 Bailly Romainvilliers 01 60 42 06 66

---

## RISQUE THERAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHESIQUE, RISQUE LIE A LA CONTENTION, CONSENTEMENT ECLAIRE DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital du patient, par écrit sous la forme d'un contrat de soins.

Le comportement agressif d'un patient nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.

L'examen du patient ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

---

## CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIERES

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

---

## DECES DE L'ANIMAL

En cas de décès du patient, nous pouvons si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fin d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas, assurer par l'intermédiaire de la société ESTHIMA l'incinération collective ou individuelle du corps.

Les frais d'incinération sont à la charge du client.

---

## ADMISSION DES ANIMAUX

Les chiens doivent être tenus en laisse, les chats et NAC présentés dans une caisse de transport.

Les chiens de première et deuxième catégorie sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

En cas d'animal particulièrement dangereux, le client doit en informer le personnel de la clinique avant son arrivée puis venir s'annoncer à l'accueil en laissant l'animal dans la voiture et ce afin d'organiser au mieux la prise en charge de l'animal.

Lorsque la sécurité des personnes ne peut être assurée, nous nous réservons le droit de refuser l'accueil de tout animal particulièrement dangereux.

---

## ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

A défaut de connaître le détenteur de l'animal ou des animaux présentés par un tiers à l'établissement de soins vétérinaire, le vétérinaire est tenu de se conformer à la législation en vigueur. En dehors de la nécessité de soulager la souffrance animale, le vétérinaire oriente la tierce personne présentant les dits animaux vers la Mairie qui reste seule en charge de la gestion des animaux en divagation dans sa commune.

Pour les animaux errants sur la commune de Lagny sur Marne, contacter la police municipale au 01 64 02 47 47

---

## CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs des consultations sont affichés en salle d'attente. L'intégralité des tarifs est disponible à l'accueil sur simple demande.

La nature aléatoire de certains actes, situations chirurgicales, rend parfois difficile leur tarification. Dans ce cas, une estimation sera remise au client pour l'obtention de son accord avant la réalisation de tout acte. Toute estimation signée par le client, l'engage à régler la totalité de la somme à la restitution de son animal. Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales et chirurgicales et donnera lieu à une facture détaillée conforme à la législation et remis lors du règlement.

---

## MODALITES DE REGLEMENT

Les moyens de règlement acceptés dans notre établissement sont : les espèces, les cartes bleues et les chèques.

Les honoraires sont payables en totalité à la restitution de l'animal.

Les paiements différés sont acceptés en 3 règlements sur 3 mois maximum en suivant la date de restitution de l'animal. Un chèque de caution de la totalité de la facture sera conservé jusqu'au règlement de la totalité de la somme due sur le différé.

Les paiements sont acceptés en 3 ou 4 fois avec frais selon les conditions fixées par ALMA, en carte bleue

Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

---

## LITIGES

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au conseil régional de l'Ordre Vétérinaire d'Île de France, 18 cour Debille, 75011 Paris [cro.idf@ordre.veterinaire.fr](mailto:cro.idf@ordre.veterinaire.fr)

Accès au code de déontologie sur le site internet [veterinaire.fr](http://veterinaire.fr)

Conformément à l'article L 152-1 du code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur dont nous relevons à l'adresse suivante :

Médiateur de la consommation de la profession vétérinaire

Conseil national de l'ordre des vétérinaires

34 Rue Breguet 75011 Paris

Les informations relatives à ce recours sont disponibles sur le site [veterinaire.fr](http://veterinaire.fr) dans l'onglet fiches pratiques grand public « le médiateur de la consommation »

En cas de litige sur la qualité de notre pratique, notre responsabilité Civile Professionnelle est assurée par Axa, 12 Rue Saint Laurent 77400 Lagny sur Marne tel 0164300583

---

## LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

### Politique de confidentialité

La clinique Vétérinaire Lagny Centre dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des clients et assurer la facturation des actes, médicaments vétérinaires et autres produits.

Dans le cadre du suivi optimisé du patient, certaines de ces données peuvent être transmises à d'autres vétérinaires ou laboratoires, qui s'engagent à ne les utiliser qu'aux fins concernées.

Lors d'identification d'un animal par radiofréquence, certaines de vos données sont transférées au fichier national d'identification, tel que prévu par les articles D212-63, D212-66 et D212-68 du code Rural et de la pêche maritime.

Les informations qui vous seront demandées font l'objet sauf opposition de votre part d'un enregistrement informatique. Seuls les membres du personnel de la structure ont accès au fichier.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès du Dr LIBERMANN

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

*Lu et approuvé*

*signature*